

Assemblée Générale du 10 octobre 2020

Salle Polyvalente de

Présents :
19 personnes

Excusés :
28 personnes

Ordre du jour : selon les points du présent PV

1. Accueil et Bienvenue

Le président de l'association, Jacques Zufferey, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il salue plus particulièrement la présence de M. Vincent Theytaz, conseiller municipal d'Anniviers, ainsi que MM Raphaël Pont et Benoît Antille, respectivement président et membre du Conseil de la Bourgeoisie de St-Luc.

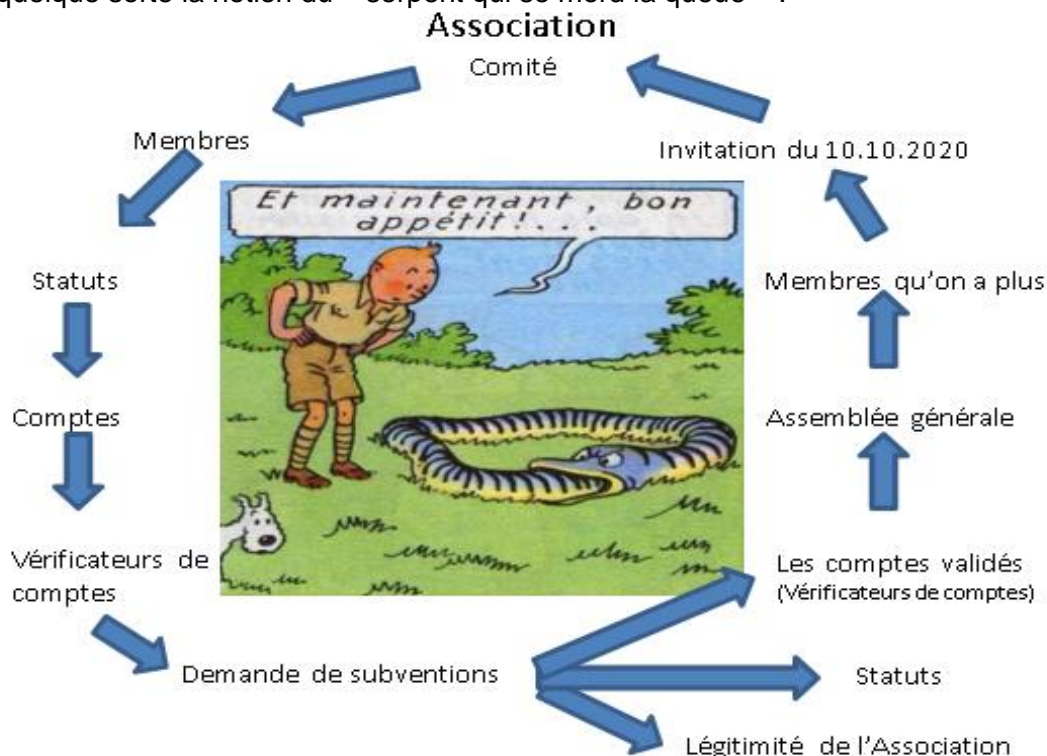
Quelques explications :

L'association « St-Luc Générations » a été fondée en 1994. Depuis 2008, celle-ci s'est mise en pause, le comité d'alors n'a plus convoqué d'assemblée générale, ni perçu de cotisation.

En 2018, un nouveau comité s'est créé, avec pour tâche de relancer cette association. Jacques Zufferey explique que, pour cette assemblée générale, le mode de « convocation » s'est fait sur un principe d'« invitation » à participer, respectivement à devenir membre de l'association St-Luc Générations. Un courrier a été adressé aux personnes susceptibles d'en faire partie, qu'il s'agisse d'anciens membres, d'habitants de St-Luc ou de personnes en lien avec le village. D'autre part, un courrier tout ménage, a été adressé aux habitants de St-Luc les invitant à faire partie de l'association.

Afin de pouvoir avancer dans ses projets de sauvegarde, il faut que l'association soit légitime. Cette légitimité permet ainsi de procéder à des recherches de fonds auprès d'organismes officiels. Pour cela, St-Luc Générations doit pouvoir compter sur ses membres, car sans assemblée générale, notre association ne peut pas prétendre recevoir d'argent d'un organisme officiel.

En quelque sorte la notion du « serpent qui se mord la queue » :



2. Etat des Lieux de l'association :

L'association « St-Luc Générations » a été fondée en 1994.

Les membres fondateurs de cette association :

- LA BOURGEOISIE DE ST-LUC
- LA COMMUNE DE ST-LUC
- LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE ST-LUC
- LE FUNICULAIRE ST-LUC – CHANDOLIN

St-Luc Générations est une association qui a pour but la sauvegarde du patrimoine culturel, architectural et paysager de St-Luc. Elle met en œuvre de cette sauvegarde, par la récolte de fonds, la conservation d'archives, l'acquisition de matériel et de bâtiments ainsi que la mise en valeur de ces témoins de l'histoire de la région, notamment par le biais de la restauration.

St-Luc Générations jusqu'en 2018 :

- Sauvegarde du raccard de la route de Chandolin
- Achat du raccard de la route des Clives
- Une collection d'outils et de matériel (leg de la famille Pont)
- Participation à la création du «Chemin du pain», le parcours didactique à travers St-Luc

2018 :

- Un nouveau comité :
 - Sophie Zufferey, St-Luc
 - François Salamin (des Girettes), Sierre
 - Gérard Salamin, Veyras
 - Lionel Imhof, Sierre
 - Jacques Zufferey, Sierre

2018-2020 :

- Redéfinition des buts de l'association
- Remise à jour des statuts
- Définition des priorités
- Rencontre avec les organismes reconnus (Commune - Canton)
- Protéger le toit du raccard Carro-Villa
- Examen de la structure et analyse des coûts de Carro-Villa
- Communication - Site internet
- Lancement de la campagne de recherche de fonds « Et si je n'existais plus...»
- Organisation de l'association et recherche des membres
- Convocation et Assemblée Générale du 10.10.2020.

A. Raccard Carro-Villa :

Le travail prioritaire de notre association est de rechercher des fonds afin de sauver et restaurer le raccard « Carro-Villa » situé à la sortie sud du village. Cette bâtisse est d'une valeur historique importante pour la région, un témoin des travaux de nos ancêtres ainsi qu'une « carte de visite » importante du paysage lucquérant.

Ce bâtiment est dans un état précaire et nécessite une remise en état conséquente. La recherche de fond sera donc privilégiée.



Ce qui a été entrepris jusqu'à présent :

La protection provisoire de la bâtisse a été faite par une bâche qui la protège contre les infiltrations d'eau.

Une rencontre sur place, en présence du président d'Anniviers, M. David Melly et le conseiller en charge du dicastère, M. Vincent Theytaz afin de préciser les intentions de notre association et obtenir leur soutien.

Une rencontre a également eu lieu sur place avec M. Grichting, architecte cantonal au service des monuments, afin de définir les modalités de remise en état et garantir la mise en protection cantonale de ce raccard.

Le bureau d'architecture Jean-Marc Genoud a été mandaté afin d'effectuer une analyse des travaux de rénovation à réaliser ainsi que l'estimation financière qui y découle.

B. Raccard des Clives

Ce raccard, situé en amont de la place de jeu, devra également faire l'objet d'une remise en état, dont la réfection de la toiture notamment. Les quilles, qui sont partiellement enterrées devront être découvertes. Des demandes allant dans ce sens ont été faites auprès de la Commune d'Anniviers.

C. Communication :

Le Comité de St-Luc générations s'est attelé à créer un modèle de communication qui s'oriente en 4 axes :

1. Un site internet : www.st-luc-generations.ch
Nous vous invitons à le parcourir, l'ensemble des informations inhérentes à notre association ainsi que nos intentions s'y trouvent.
2. Un slogan : « Et si je n'existais plus... »
Ce message est apposé sur 2 de nos bâtisses (raccard Carro-Villa et raccard des Clives).
3. Un flyer : en annexe au présent PV.
4. Des présentations qui s'adressent à des associations, à des personnes physiques ou morales, visant à soutenir financièrement nos projets.

3. Re-constitution de l'Assemblée générale :

Jacques Zufferey remercie toutes les personnes qui ont émis le souhait de faire partie de notre association, soit en participant à l'assemblée de ce jour, soit en s'inscrivant auprès du comité. Actuellement cela représente environ 35-40 personnes.

Les 12 ans sans convocation de l'assemblée ont eu pour conséquence la perte de membres ainsi qu'un manque de visibilité pour notre l'association. D'autre part, afin de bénéficier d'un subventionnement ou aide autre par des organismes officiels (Loterie romande, Patrimoine suisse, Subventions cantonales etc...) notre association doit prouver sa crédibilité. Cela passe par la retranscription de la vie de l'association, notamment par le biais du PV de l'assemblée générale, par le rapport de vérificateurs de comptes, par la validation du bilan financier par les membres.

4. Membres et cotisations :

4.1 Membres

Comme dit précédemment, une petite quarantaine de personnes ont émis l'intention de devenir membre. St-Luc Générations a besoin de membres pour exister, n'hésitez pas à faire de la publicité et de proposer au comité des personnes susceptibles de nous soutenir. Comme exprimé précédemment, les membres sont une condition sine qua non pour la recherche de fonds auprès des institutions officielles et pérennisent l'intention voulue (soutien moral et financier).

Le comité s'efforcera de poursuivre cette campagne de « recrutement de membres ».

4.2 Cotisations :

Le Comité propose **une cotisation annuelle à CHF. 50.-**. Celle-ci devrait permettre de couvrir l'ensemble des frais de fonctionnement de l'association (administration, assurance des bâtiments, communication...). Les personnes présentes valident la proposition de cotisation annuelle 2021.

4.3 Vérificateurs de comptes

Notre association doit impérativement se doter de vérificateurs de comptes, validant la bonne gestion de l'association. Il est demandé à l'assemblée si des personnes sont volontaires afin d'assumer cette tâche.

- **Mme Sonia Martin** de St-Luc et **M. Benoît Salamin** de Niouc se sont mis à disposition.

Les personnes présentes valident cette proposition.

4. Comptes de l'association :

Le nouveau comité a repris l'association en l'état. A partir de 2018, la tenue des comptes est rigoureusement tenue par M. Lionel Imhof, membre du comité et comptable de formation. Du fait que l'assemblée générale, jusqu'à ce jour, est non officiellement recréée, les chiffres présentés ci-dessous, restent de la responsabilité du comité :

Libellé	2019		2018	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Dons et subventions	6'000.00		0.00	
Entretien et réparation		765.20		2'207.90
Total frais conservation	6'000.00	765.20	0.00	2'207.90
Cotisations	0.00		0.00	
Administration - Bureau		656.95		63.55
Assurances patrimoine		908.20		789.75
Publicité - communication		898.00		
Frais de séance		93.30		
Charges financières		94.45		132.15
Impôts		146.30		61.40
Total frais de fonctionnement	0.00	2'797.20	0.00	1'046.85
Total Général	6'000.00	3'562.40	0.00	3'254.75
Bénéfices /Pertes		2'437.60	-3'254.75	
Fortune de l'association au 31.12.2019		17'332.60		

Lors de la prochaine assemblée générale, l'ensemble des pièces justificatives seront à disposition des nouveaux vérificateurs des comptes et les comptes 2018 – 2019 - 2020 seront soumis à l'approbation de la prochaine assemblée générale (mai 2021).

4.b Budget de rénovation du raccard de Carro Villa :

Recherche de Fonds :

Coût de la rénovation budgétisé : env. **CHF 110'000.-**

Toiture :	18'000.-
Construction bois :	50'000.-
Echafaudages :	7'000.-
Maçonnerie :	5'000.-
Architecte :	12'000.-
Imprévus – divers	8'000.-
TVA – coûts administratifs - assurances :	10'000.-

Actuellement en caisse (31.12.2019):	CHF 17'325.-
Démarrage des travaux à :	CHF 60'000.-

5. Révision partielle des statuts :

Les statuts sont également une composante essentielle d'une association. Le comité a travaillé à sa mise à jour et s'est attachée les services d'une juriste afin de veiller à sa conformité.

La proposition de ces remises à jour des statuts sera adressée aux membres de l'association ; leur validation sera donc à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale en vue de leur validation officielle.

6. Divers :

La parole est donnée à M. Vincent Theytaz, qui apporte les salutations du Conseil municipal d'Anniviers. Il remercie les personnes présentes pour leur intérêt apporté à l'association ainsi qu'à cet encouragement à la sauvegarde du patrimoine de St-Luc. Il se réjouit de voir cette association « se réveiller », reprendre du service afin de mettre en œuvre cette sauvegarde. Il remercie le comité pour le travail déjà accompli et assure le soutien des autorités de la Vallée pour les projets à venir.

Le message de M. Raphaël Pont, président de la Bourgeoisie de St-Luc va dans le sens d'un sentiment partagé, qui oscille entre le plaisir de voir l'association St-Luc Générations renaître de ses cendres, mais fait part de sa vive inquiétude sur l'urgence des travaux à entreprendre s'agissant du raccard de Carro-Villa. En effet, cette période de latence n'a fait qu'empirer l'état de ce magnifique bâtiment et augmenter les coûts de sa future restauration.

Jacques Zufferey comprend l'inquiétude de M. Raphaël Pont. Il assure que le comité fera tout son possible pour la récolte de fonds. Certains montants sont déjà parvenus sur le compte de l'association. L'objectif de la présente assemblée est justement d'obtenir le soutien des nouveaux membres et, sur la forme, d'obtenir la légitimité d'un soutien d'organismes officiels.

La parole n'étant plus réclamée, la partie officielle de la re-constitution de l'assemblée générale se termine à 19h45.

Le président Jacques Zufferey remercie l'assemblée et cède la place à la conférence de MM. Nicola Braghieri et Partick Giromini, enseignants à l'EPFL. M. Braghieri dirige la Faculté de l'environnement naturel, architectural et construit, M. Giromini, architecte diplômé, est son assistant.

Le contenu de leurs propos se trouvent en version PDF sur le site de l'association - www.st-luc-generations rubrique : raccards/un peu d'histoire/ raccards, greniers, grange, réflexions sur le bâti rural valaisan 2017

JZ/SZ/ octobre 2020

